Mise en ligne : 20 mai 2016.
Dernière modification : 22 novembre 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'ÉTUDES MINIÈRES

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)

Le capitaine Dubost n'a pas créé la Société indochinoise d'études minières et il cède à ceux qui lui avaient fait confiance pour cette affaire des parts de redevance Étains de l'Indochine à 1.500 francs et des parts de bénéfices Étains du Cammon à 1.700 francs. Ces titres seront, dit-on, introduits, en Bourse.

Société indochinoise d'études minières
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 mars 1934)

M. [Joseph] Mariani [1] vient de fonder une nouvelle société sous la dénomination de Sté indochinoise d'études minières.

La société a pour objet :

L'étude des possibilités d'exploitation de gisements miniers, la recherche, l'obtention par voie d'apports, cession, acquisition ou concession de gisements miniers de toutes sortes.

L'exploitation directe ou indirecte des dits gisements.

Le traitement des sables ou du minerai pour l'extraction de l'or, des métaux allies et l'utilisation des sous produits.

Éventuellement la prise d'intérêts sous une forme quelconque dans les affaires de même nature par voie d'apports en nature ou en espèces, création de nouvelles sociétés, souscription ou achat, de titres ou droits sociaux, fusions, alliance ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales industrielles mobilière. immobilières ou financières se rattachant à ces objets.

Le siège social est à Saïgon, 45, rue Garcerie.

La durée de la société est de 50 années.

Le capital social est de dix mille francs divisé en 400 actions de 25 francs entièrement libérées.

La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins pris parmi les associés et nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Sur les bénéfices annuels, il est prélevé :.

Un vingtième pour la formation d'un fonds de réserve jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

L'excédent des bénéfices, sauf la portion qui serait affectée à la constitution d'un fonds de prévoyance, et aux amortissements sera distribué à titre de dividende aux actionnaires.

L'assemblée constitutive a été tenue le 21 mars.

---

[1] *Joseph* Marie Mariani :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations-Mariani.pdf

MM. J[oseph] Mariani, R. Brézet et J[ean] Tricoire [2] ont été nommés premiers administrateurs et M. J. Brézet commissaire aux comptes.

---

[2] Jean Tricoire : ingénieur civil, cadre de la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient jusqu'en 1931. Titulaire en 1932 de 3 périmètres miniers à Savannakhet. Animateur de 1940 à 1945 de la Résistance en Annam-Laos :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Reseau_Jean_Tricoire_1940-1945.pdf).